

## Braccio, Nadia

---

**De:** Nicole Éthier-Vallières [nicole.ethier-vallieres@sympatico.ca]  
**Envoyé:** 20 janvier 2014 21:38  
**À:** Greffe  
**Cc:** ministre@mrfn.gouv.qc.ca; basses-laurentides-refuse@videotron.ca  
**Objet:** Objet : à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Par la présente je vous exprime mon grand mécontentement face aux agissements d'une société publique de l'ampleur d'Hydro-Québec dans le dossier du remplacement des compteurs électriques.

Un compteur dit de "première génération" de type Itron C1SR à radiofréquence fût installé sur notre résidence principale en vers 2010, sans notre autorisation pour soit disant faire des "expériences".

En octobre 2013, nous avons fait parvenir une mise en demeure à Hydro-Québec (M. Daniel Richard, Président distribution) dans le but de refaire installer notre compteur original électromécanique qui fonctionnait encore très bien.

Non seulement cette mise en demeure fût-elle complètement ignoré de la part d'Hydro-Québec et de CapGémini mais ceux ont même tenté de nous installer un compteur encore plus récent, toujours sans notre autorisation le 16 décembre 2013, ce qui fût un échec puisque nous étions présent lors de la tentative et avons donc refusés l'installation.

La mise en demeure reçu par Hydro-Québec aurait dû à elle seule tout au moins suspendre toute procédures dans notre dossier ce qui n'a jamais été fait et ceci en dit long sur le respect qu'à Hydro-Québec envers les procédures légales de la province et de ses abonnés.

Je vous épargne ici les étapes qui ont été nécessaires (écrites et par téléphone) pour réussir à faire comprendre notre refus des nouveaux compteurs à radiofréquences et ce dossier n'est toujours pas encore finalisé à notre satisfaction.

Nous sommes aussi propriétaire d'une résidence secondaire (un condo) où habite un membre de ma famille qui semble montrer tout les signes d'une hypersensibilité aux radiofréquences.

Les nouveaux compteurs y sont tous regroupés et il nous est donc même inutile de prendre l'option de retrait, qui est inadéquate d'ailleurs à notre avis, puisque plusieurs compteurs émettrons quand mêmes ces radiofréquences.

Dans le cas du condo, nous devons probablement faire affaire avec une entreprise spécialisé dans le domaine de la protection contre les radiofréquences afin de minimiser les effets dus à ceux-ci et la conséquence

financière s'annoncent déjà dans les centaines de dollars.

Comment se peut-il qu'une société de la réputation d'Hydro-Québec et un leader dans le domaine hydro-électrique dans le monde n'ait aucune autre solution technologique à proposer qu'une solution qui affecte la santé de ses abonnés à grande échelle ou une intimidation financière si les abonnés refusent cette solution proposée pour se protéger contre les effets néfastes de ces compteurs.

À notre avis ce dossier au complet devrait être réexaminé à partir du début.

Nicole Ethier-Vallières

St-Jérôme, Qc



**Animations GRATUITES pour vos emails**

**Cliquez ici !**



Ce courrier électronique ne contient aucun virus ou logiciel malveillant parce que la protection [Antivirus avast!](#) est active.